

## COMMUNE DE SERVAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2025-21

**L'an deux mil vingt-cinq**

**Le dix avril**

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

**Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, CREPEL, GISBERT-CUREAU, LEGRAIS-BOUCHER, REYNAUD**

**Excusées : Mmes LAURENT, PIERRÉ**

**Secrétaire de séance : M. PETITJEAN**

Date de Convocation : 3 avril 2025

**OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES C536 ET C537 SISES « 104 ROUTE DE LYON »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune souhaite acquérir une maison de village à Servas, sise « 104 route de Lyon », appartenant à Monsieur VALLIN Emmanuel.

L'acquisition de bien jouxtant plusieurs parcelles communales serait une réserve foncière pour permettre de mener à bien l'opération d'aménagement du cœur de village.

Le tènement concerné, cadastré C536 et C537, représente une superficie de 454 m<sup>2</sup>.

Une offre d'achat proposée par la Commune d'un montant de 145 000 € a été acceptée par le propriétaire en date du 24 mars 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition d'une maison de village située sur les parcelles cadastrées C536 et C537 sises « 104 route de Lyon », appartenant à Monsieur VALLIN Emmanuel pour un prix net vendeur de 145 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié d'acquisition du bien immobilier susvisé et tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,  
Serge GUERIN

